I H E C CES DE REVISION COMPTABLE NORMES COMPTABLES

IAS 7 LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

I. OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION

- □ Une entreprise doit établir un tableau des flux de trésorerie de l'exercice (classant les flux de trésorerie en activités opérationnelles, d'investissement et de financement), selon les dispositions de IAS 7, et doit le présenter comme partie intégrante de ses états financiers.
- □ Les informations concernant les flux de trésorerie d'une entreprise sont utiles aux utilisateurs des états financiers car elles leur apportent une base d'évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie ainsi que des besoins d'utilisation de cette trésorerie par l'entreprise. Elles renforcent également la comparabilité des informations sur la performance opérationnelle de différentes entreprises car elles éliminent les effets de l'utilisation de traitements comptables différents pour les mêmes opérations et événements.
- L'information sur l'historique des flux de trésorerie est souvent utilisée comme un indicateur utile des montants, échéances et du caractère certain des flux futurs de trésorerie. Elle est également utile pour vérifier l'exactitude des anciennes estimations de flux futurs de trésorerie et pour examiner la relation entre la rentabilité et les flux de trésorerie nets ainsi que l'effet des changements de prix.
- Le tableau des flux de trésorerie rend compte des activités d'exploitation, d'investissement et de financement de l'entreprise, ainsi que de l'incidence de ces activités sur les fonds dont elle dispose. Il a pour but de répondre à diverses questions que les utilisateurs des états financiers se posent relativement à la gestion financière de l'entreprise, par exemple :
 - quelle est la part de bénéfice qui constitue des rentrées de fonds ?
 - quelle est la part des rentrées brutes de fonds liées à l'exploitation qui a été investie dans le fonds de roulement ?
 - l'entreprise dispose-t-elle de suffisamment de fonds provenant de l'exploitation pour investir dans de nouvelles immobilisations ? ou doit-elle plutôt obtenir des fonds par du financement externe ?
 - à quels instruments financiers l'entreprise a-t-elle eu recours ?
 - l'entreprise distribue-t-elle en dividendes des fonds dont elle dispose réellement ou puiset-elle les fonds nécessaires aux distributions à même son capital en réalisant une partie de ses actifs ?

Certaines de ces questions pourraient être résolues partiellement à partir du bilant et de l'état de résultat, et à l'aide des informations contenues dans les notes aux états financiers. Toutefois, en mettant en relief les activités d'exploitation, d'investissement et de financement importantes de l'entreprise, le tableau des flux de trésorerie permet d'étudier l'incidence de ces activités de façon globale et d'évaluer leurs interrelations. Cet état représente donc un complément aux autres états financiers tout en fournissant certains renseignements différents.

□ L'élaboration et la présentation de l'état de flux de trésorerie sont régies par la norme NCT 1 (partie I, § 57 à 67) du système comptable des entreprises dont les dispositions ne diffèrent pas sensiblement de celles de IAS 7.

II. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

- □ La trésorerie comprend les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires sauf s'ils constituent un instrument de financement structurel de l'entreprise et font l'objet d'un contrat ferme garantissant leur stabilité (selon NCT 1). Les emprunts bancaires sont en général considérés comme des activités de financement. Toutefois, les découverts bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entreprise. Une caractéristique de telles conventions bancaires est que le solde bancaire fluctue souvent entre le disponible et le découvert.
- Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.
- □ Les flux de trésorerie excluent les mouvements entre éléments qui constituent la trésorerie ou les équivalents de trésorerie parce que ces composantes font partie de la gestion de trésorerie d'une entreprise plutôt que de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion de trésorerie comprend le placement d'excédents de trésorerie en équivalents de trésorerie.
- L'entreprise doit indiquer les composantes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et doit présenter un rapprochement entre les montants de son tableau de flux de trésorerie et les éléments équivalents présentés au bilan. Etant donné la diversité des méthodes de gestion de la trésorerie et des pratiques bancaires, l'entreprise doit indiquer la méthode qu'elle adopte pour déterminer la composition de la trésorerie et d'équivalents de trésorerie. L'effet de tout changement de méthode de détermination des composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, par exemple, un changement dans la classification des instruments financiers considérés antérieurement comme faisant partie du portefeuille de placement de l'entreprise doit être présenté conformément aux dispositions de IAS 8 concernant les changements de méthodes comptables (retraitement de l'information comparative, indication des raisons du changement et du fait que l'information comparative a été retraitée, ...).

III. PRESENTATION DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

- □ Le tableau des flux de trésorerie doit présenter les flux de trésorerie de l'exercice classés en activités d'exploitation, d'investissement et de financement.
- □ Le classement par activité fournit une information qui permet aux utilisateurs d'évaluer l'effet de ces activités sur la situation financière de l'entreprise et le montant de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Cette information peut également être utilisée pour évaluer des relations entre ces activités.
- Une transaction unique peut inclure des flux de trésorerie qui sont classés différemment. Par exemple, lorsque le remboursement en trésorerie d'un emprunt porte à la fois sur les intérêts et le capital, la partie correspondant aux intérêts peut être classée dans les activités d'exploitation tandis que la partie correspondant au capital est classée dans les activités de financement.

1. Activités d'exploitation

- □ Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de produits de l'entreprise et toutes les autres activités qui ne sont pas définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.
- □ Le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est un indicateur clé de la mesure dans laquelle les opérations de l'entreprise ont généré suffisamment de flux de trésorerie pour rembourser ses emprunts, maintenir la capacité opérationnelle de l'entreprise, verser des dividendes et faire de nouveaux investissements sans recourir à des sources externes de financement. Utilisées avec d'autres informations, les informations sur les différentes catégories de flux historiques de trésorerie liés à l'exploitation sont utiles à la prévision des flux futurs de trésorerie liés à l'exploitation.
- Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise. En conséquence, ils résultent en général des transactions et autres événements qui entrent dans la détermination du résultat net. Exemples de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :
 - a. les entrées de trésorerie provenant de la vente de biens et de la prestation de services (y compris l'encaissement des ventes à crédit ainsi que des effets à court ou à long terme tirés sur les clients et liés à des ventes);
 - b. les entrées de trésorerie provenant de redevances, d'honoraires, de commissions et d'autres produits (tels que les subventions d'exploitation, les revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles et les jetons de présence);
 - c. les sorties de trésorerie à des fournisseurs de biens et services (y compris les remboursements d'achats à crédit et les paiements à échéance des effets à court ou à long terme tirés par ces fournisseurs);
 - d. les sorties de trésorerie aux membres du personnel ou pour leur compte (telles que les paiements aux organismes de sécurité sociale) ;
 - e. les paiements à l'Etat des impôts, droits et taxes (autres que les impôts sur le résultat) ;
 - f. les paiements d'impôts sur le résultat (à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement associés aux activités de financement et d'investissement) ; et
 - g. les entrées et sorties de trésorerie provenant des placements détenus à des fins de négoce ou de transaction (acquis pour la revente).

Certaines transactions, telles que la cession d'un équipement de production, peuvent donner lieu à une plus ou moins-value, incluse dans la détermination du résultat net. Toutefois, les flux de trésorerie liés à de telles transactions sont des flux provenant des activités d'investissement.

Une entreprise peut détenir des titres à des fins de négoce ou de transaction, dans ce cas ils sont similaires à des stocks acquis spécifiquement en vue de leur revente. En conséquence, les flux de trésorerie provenant de l'acquisition et de la cession des titres détenus à des fins de négoce ou de transaction sont classés parmi les activités d'exploitation.

Font partie des flux de trésorerie liés à l'exploitation toutes autres formes d'encaissements ou de décaissements ne provenant pas des activités définies comme étant d'investissement ou de financement. Exemples :

- les encaissements liés à l'issue heureuse d'un procès, ceux correspondant à des indemnités versées par une compagnie d'assurance à l'exception de celles directement liées à une opération d'investissement ou de financement, comme ce serait le cas en cas de destruction d'un immeuble, et des remboursements effectués par des fournisseurs d'exploitation;
- les décaissements consécutifs à des procès, des versements à des œuvres charitables, et des remboursements de clients.

Certains encaissements et décaissements peuvent avoir des caractéristiques correspondant à plus d'une catégorie de flux de trésorerie. Par exemple, un paiement peut correspondre à un bien pouvant être considéré soit comme un stock, soit comme une immobilisation. Si c'est le cas, le classement adéquat dépend de l'activité qui risque d'être la source prédominante de flux de trésorerie pour ce type de bien. Ainsi, l'acquisition et la vente d'équipements destinés à être utilisés par l'entreprise ou à être loués à d'autres constituent en général une opération d'investissement. Cependant, des équipements sont quelquefois acquis ou produits afin d'être utilisés par l'entreprise ou loués à d'autres pour une courte période de temps, puis vendus. Dans ces circonstances, l'acquisition (ou la production) puis la vente de ces actifs doivent être considérées comme des opérations d'exploitation.

- Une entreprise doit présenter les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, en utilisant :
 - **a.** soit la méthode directe, suivant laquelle les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes sont présentées ;
 - **b.** soit la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effets de trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.
- Les entreprises sont encouragées à présenter les informations des flux de trésorerie des activités d'exploitation en utilisant la méthode directe. La méthode directe apporte des informations qui peuvent être utiles pour l'estimation des flux futurs de trésorerie et qui ne sont pas disponibles à partir de la méthode indirecte. Selon la méthode directe, les informations sur les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes peuvent être obtenues :
 - a. à partir des enregistrements comptables de l'entreprise ; ou

- b. en ajustant les ventes, le coût des ventes et les autres éléments du compte de résultat, en fonction :
 - des variations durant l'exercice dans les stocks et dans les créances et dettes d'exploitation;
 - des éléments sans effet de trésorerie ; et
 - des autres éléments pour lesquels l'effet de trésorerie consiste en flux d'investissement ou de financement.
- Dans la méthode directe (présentation axée sur l'état de résultat), les entrées nettes de trésorerie provenant de l'exploitation peuvent être obtenues en présentant distinctement dans l'état de flux de trésorerie les différents éléments du résultat d'exploitation qui ont donné lieu à des entrées ou des sorties de trésorerie. Selon cette approche, ce sont essentiellement les encaissements reçus des clients et les charges d'exploitation réglées au comptant qui apparaîtront séparément dans la section de l'état de flux de trésorerie réservée à la détermination des entrées nettes de trésorerie provenant de l'exploitation. Chacun de ces éléments devra être déterminé en faisant intervenir les différents postes qui y sont reliés. Ainsi, les encaissements reçus des clients seront déterminés en fonction du montant des ventes et des variations dans les comptes des clients et dans les produits perçus d'avance ; les sommes versées aux fournisseurs de marchandises, dans une entreprise commerciale, seront déterminées en fonction du coût des marchandises vendues et des variations dans les stocks de marchandises et dans les comptes de ces fournisseurs ; les charges d'exploitation réglées au comptant seront obtenues en considérant les charges d'exploitation apparaissant à l'état de résultat (à l'exclusion des dotations aux amortissements et aux provisions) ainsi que la variation dans les charges payées d'avance ou les charges à payer; l'impôt sur le résultat versé sera déterminé en fonction de l'impôt exigible de l'exercice et de la variation dans l'impôt à payer. Le calcul des sommes encaissées ou versées peut se résumer ainsi :

Encaissements reçus des clients

- + Soldes débiteurs des clients et comptes rattachés bruts en début d'exercice
- Solde des clients créditeurs en début d'exercice
- Produits constatés d'avance relatifs aux clients en début d'exercice
- + Ventes TTC
- Soldes débiteurs des clients et comptes rattachés bruts en fin d'exercice
- + Soldes des clients créditeurs à la clôture de l'exercice
- + Produits constatés d'avance relatifs aux clients à la clôture de l'exercice
- Ajustements des ventes des exercices antérieurs portés en modifications comptables (compte 128) majorés de la TVA
- Créances clients passées en pertes (comptes 634)
- + Gains de change sur créances clients en devises
- Pertes de change sur créances client en devises
- = Encaissements recus des clients

Sommes versées aux fournisseurs (d'exploitation)

- + Soldes créditeurs des fournisseurs et comptes rattachés en début d'exercice
- Solde débiteurs des fournisseurs en début d'exercice
- Charges constatées d'avance relatives aux fournisseurs en début d'exercice
- + Achats TTC (des comptes 60, 61, 62 et 63 en partie)
- Soldes créditeurs des fournisseurs et comptes rattachés à la clôture de l'exercice
- + Soldes débiteurs des fournisseurs à la clôture de l'exercice
- + Charges constatées d'avance relatives aux fournisseurs à la clôture de l'exercice
- Ajustements des achats des exercices antérieurs portés en modifications comptables (compte 128) majorés de la TVA
- Gains de change sur dettes fournisseurs en devises
- + Pertes de change sur dettes fournisseurs en devises
- = Sommes versées aux fournisseurs

Sommes versées au personnel

- + Sommes dues au personnel et organismes sociaux en début d'exercice
- Avances au personnel en début d'exercice
- + Charges de personnel de l'exercice
- Ajustements des charges de personnel des exercices antérieurs portés en modifications comptables (compte 128)
- Sommes dues au personnel et organismes sociaux à la clôture de l'exercice
- + Avances au personnel à la clôture de l'exercice
- = Sommes versées au personnel

Intérêts payés

- + Intérêts dus en début d'exercice (comptes rattachés)
- Intérêts payés d'avance en début d'exercice (comptes de régularisation)
- + Charges d'intérêt de l'exercice
- ± Ajustements des charges d'intérêt des exercices antérieurs portés en modifications comptables (compte 128)
- Intérêts dus à la clôture de l'exercice (comptes rattachés)
- + Intérêts payés d'avance à la clôture de l'exercice
- = Intérêts payés

Impôts et taxes (autres qu'impôts sur le résultat)

- + Soldes créditeurs des comptes « Etat, impôts et taxes » autres qu'impôts sur le résultat et retenues à la source à l'ouverture de l'exercice
- Soldes débiteurs des comptes « Etat, impôts et taxes » autres qu'impôts sur le résultat à l'ouverture de l'exercice
- + TVA et autres taxes collectées
- TVA et autres taxes récupérables sur biens et services d'exploitation et éventuellement sur investissements
- + Impôts et taxes de l'exercice autres qu'impôts sur le résultat
- Ajustements des charges d'impôts et taxes (autres qu'impôts sur le résultat) des exercices antérieurs portés en modifications comptables (compte 128)
- Soldes créditeurs des comptes « Etat, impôt et taxes » autres qu'impôts sur le résultat et retenues à la source à la clôture de l'exercice
- Soldes débiteurs des comptes « Etat, impôt et taxes » autres qu'impôts sur le résultat à la clôture de l'exercice
- = Impôts et taxes payés

Impôts sur le résultat (cas de l'impôt sur les sociétés)

- + Solde créditeur du compte « Etat, IS à payer » à l'ouverture de l'exercice
- Solde débiteur du compte « Etat, IS » à l'ouverture de l'exercice
- + IS différé passif en début d'exercice
- IS différé actif en début d'exercice
- + Compte 69 « Impôt sur les sociétés »
- + IS à liquider provenant des ajustements portés en modifications comptables
- IS à imputer provenant des ajustements portés en modifications comptables
- + IS différé passif constaté au cours de l'exercice sans passer par l'état de résultat
- IS différé actif constaté au cours de l'exercice sans passer par l'état de résultat
- Solde créditeur du compte « Etat, IS à payer » à la clôture de l'exercice
- + Solde débiteur du compte « Etat, IS » à la clôture de l'exercice
- IS différé passif à la clôture de l'exercice
- + IS différé actif à la clôture de l'exercice
- = Impôt sur les sociétés payé

- □ Selon la méthode indirecte, le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation se détermine en ajustant le résultat net pour tenir compte de l'effet :
 - a. des variations durant l'exercice dans les stocks et dans les créances et dettes d'exploitation ;
 - b. des éléments sans effet de trésorerie, tels que les amortissements, les provisions, les impôts différés, les gains ou pertes de change non matérialisés, les dividendes décidés et non encore distribués sur des placements en titres de capital ; et
 - c. des autres éléments pour lesquels l'effet de trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

Le tableau suivant fournit un éventail des différents retraitements qui peuvent être apportés au résultat net afin de dégager le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation :

Résultat net				
Ajouts (+)	Déductions (-)			
▼ Stocks (bruts)	△ Stocks (bruts)			
▼ Clients (bruts)	△ Clients (bruts)			
▼ Autres créances d'exploitation	△ Autres créances d'exploitation			
△ Fournisseurs d'exploitation	▼ Fournisseurs d'exploitation			
△ Autres dettes d'exploitation	▼ Autres dettes d'exploitation			
Dotations aux amortissements	Reprises sur amortissements			
Dotations aux provisions	Reprises sur provisions			
Impôt différé ⇒ hausse charge I/R	Impôt différé			
	Quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat			
Réductions de valeurs ou pertes d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Moins-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	Plus-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières			
Intérêts sur emprunts (option)	Intérêts sur prêts (option)			
Principal loyers leasing	Dividendes en produits (option)			
Perte de change sur trésorerie en devises	Gain de change sur trésorerie en devises			
= Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation				

2. Activités d'investissement

- □ La présentation séparée des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est importante car les flux de trésorerie indiquent dans quelle mesure des dépenses ont été effectuées pour l'accroissement de ressources destinées à générer des produits et flux de trésorerie futurs. Exemples de flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :
 - a. sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'autres actifs à long terme. Ces sorties comprennent les frais de développement inscrits à l'actif et les dépenses liées aux immobilisations corporelles produites par l'entreprise pour elle-même;
 - b. entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'autres actifs à long terme ;
 - c. sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'instruments de capitaux propres ou d'emprunts d'autres entreprises (autres que les sorties effectuées pour les instruments considérés comme étant des équivalents de trésorerie ou détenus à des fins de négoce ou de transaction);
 - d. entrées de trésorerie relatives à la vente d'instruments de capitaux propres ou d'emprunts d'autres entreprises (autres que les entrées relatives aux instruments considérés comme étant des équivalents de trésorerie ou détenus à des fins de négoce ou de transaction);
 - e. avances de trésorerie et prêts faits à des tiers ;
 - f. entrées de trésorerie découlant du remboursement d'avances et de prêts consentis à d'autres parties.
- Afin d'assurer leur croissance future, les entreprises investissent des sommes importantes dans des actifs à long terme aussi bien corporels qu'incorporels. L'état de flux de trésorerie doit rendre compte de l'utilisation des liquidités générées par l'exploitation ou par le financement externe aux fins de l'acquisition de nouveaux actifs. D'autre part, les dispositions d'actifs à long terme doivent également être détaillées, car elles représentent un désinvestissement du capital de l'entreprise. Les informations sur les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement doivent être données par grandes catégories d'actifs à long terme, c'est-à-dire pour les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (incluant les charges reportées) et les placements (ou immobilisations financières). Voici les formules de calcul des principaux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :

Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

- + Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
- + Valeurs brutes des immobilisations sorties
- + TVA récupérable sur investissements de l'exercice
- Valeurs brutes en début d'exercice
- + Fournisseurs d'immobilisations en début de l'exercice
- Fournisseurs d'immobilisations à la clôture de l'exercice
- = Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Acquisition d'immobilisations financières

- + Montant brut à la clôture de l'exercice (net des versements restant à effectuer sur parties non libérées)
- + Valeur brute des titres cédés en cours d'exercice
 - Montant brut à l'ouverture de l'exercice (net des versements restant à effectuer
- sur parties non libérées)
- = Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Acquisition d'autres actifs non courants

- + Solde à la clôture de l'exercice
- + Dotations aux résorptions de l'exercice
- Solde à l'ouverture de l'exercice
- = Décaissements provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants

Cession d'immobilisations

- + Prix de cession (TVA à reverser comprise)
- + Créances sur cessions d'immobilisations en début d'exercice
- Créances sur cessions d'immobilisations en fin d'exercice
- = Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

Cession d'immobilisations – vérification d'ensemble

- + Prix de cession des immobilisations
- + Amortissements des immobilisations cédées
- + Pertes sur cessions
- Gains sur cessions
- Valeur brute des immobilisations cédées

Dividendes reçus (option)

- Dividendes revenant aux placements autres que les titres considérés comme des équivalents de trésorerie ou détenus à des fins de négoce ou de transaction
- + Dividendes à recevoir en début d'exercice
- Dividendes à recevoir en fin d'exercice
- = Dividendes reçus au cours de l'exercice

Intérêts reçus (option)

- + Intérêts à recevoir en début d'exercice
- Intérêts perçus d'avance en début d'exercice
- + Intérêts sur avances de trésorerie et prêts consentis à d'autres parties
- Intérêts à recevoir en fin d'exercice
- + Intérêts perçus d'avance en fin d'exercice
- = Intérêts reçus au cours de l'exercice

3. Activités de financement

- □ La présentation séparée des flux de trésorerie provenant des activités de financement est importante, car elle est utile à la prévision des flux futurs de trésorerie de l'entreprise attendus par les apporteurs de capitaux. Exemples de flux de trésorerie provenant des activités de financement :
 - a. entrées de trésorerie provenant de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres ;
 - b. sorties de trésorerie faites aux actionnaires pour acquérir ou racheter les actions de l'entreprise (L'annulation des actions rachetées n'est pas présentée parmi les flux de trésorerie. En revanche, la revente de ces actions constitue pour la somme encaissée un flux de trésorerie rattaché à la fonction financement);
 - c. produits de l'émission d'emprunts obligataires, ordinaires, de billets de trésorerie, d'emprunts hypothécaires et autres emprunts à court ou à long terme ;
 - d. sorties de trésorerie pour le remboursement des montants empruntés ;
 - e. sorties de trésorerie effectuées par un preneur de bail dans le cadre de la réduction du solde de la dette relative à un contrat de location-financement : et
 - f. dividendes versés aux actionnaires.
- Les comptes courants des associés ne peuvent être rattachés à la fonction exploitation. Ils sont, par conséquent, rattachables à la fonction financement.
- □ Les subventions d'équipements obtenues en vue de financer l'acquisition des immobilisations peuvent être rattachées soit à la fonction investissement, soit à la fonction financement.

□ Les fonds tirés de l'exploitation sont souvent insuffisants pour financer les activités d'investissement de l'entreprise. Celle-ci a alors recours à du financement externe soit sous la forme d'emprunts, soit en émettant du capital-actions. L'état de flux de trésorerie doit donc rendre compte des opérations de l'exercice relatives aux instruments financiers. Voici les formules de calcul des principaux flux de trésorerie liés aux activités de financement :

Augmentation de capital

- + Capital en fin de période
- + Primes d'émission en fin de période
- Réserves incorporées au capital en cours de période
- Conversion de dettes en capital
- Capital en début de période
- Primes d'émission en début de période
- = Encaissement suite à l'émission d'actions

Réduction du capital (non motivée par des pertes)

- + Capital en début de période
- + Report déficitaire résorbé par imputation sur le capital
- Capital en fin de période
- = Décaissement suite à la réduction du capital

Distribution de dividendes

- + Somme des réserves en début d'exercice (sauf actions propres)
- ± Résultat de l'exercice N-1
- + Effets des modifications comptables créditeurs en N
- Effets des modifications comptables débiteurs en N
- Réserves incorporées au capital au cours de l'exercice N
- + Primes d'émission versées en N
- Somme des réserves à la clôture de N
- = Dividendes attribués en N
- + Dividendes dus aux actionnaires en début d'exercice
- Dividendes dus aux actionnaires à la clôture de l'exercice
- = Dividendes versés au cours de l'exercice

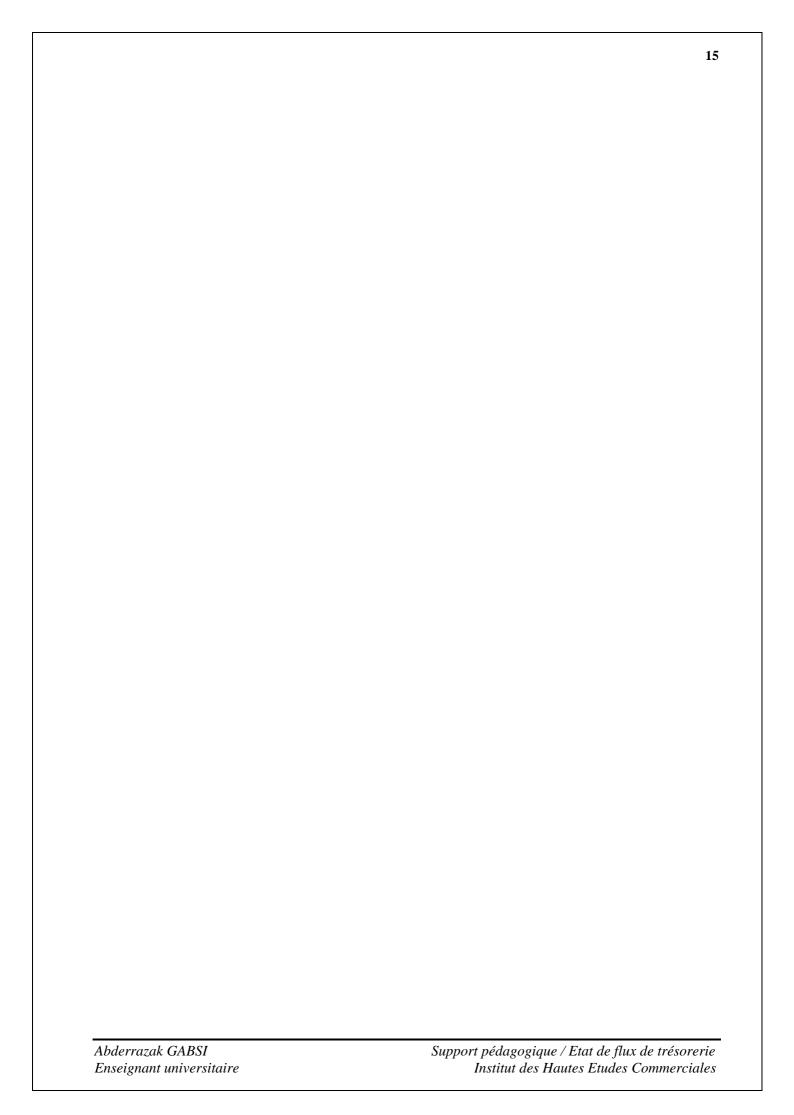
Emission d'emprunts - remboursement d'emprunts

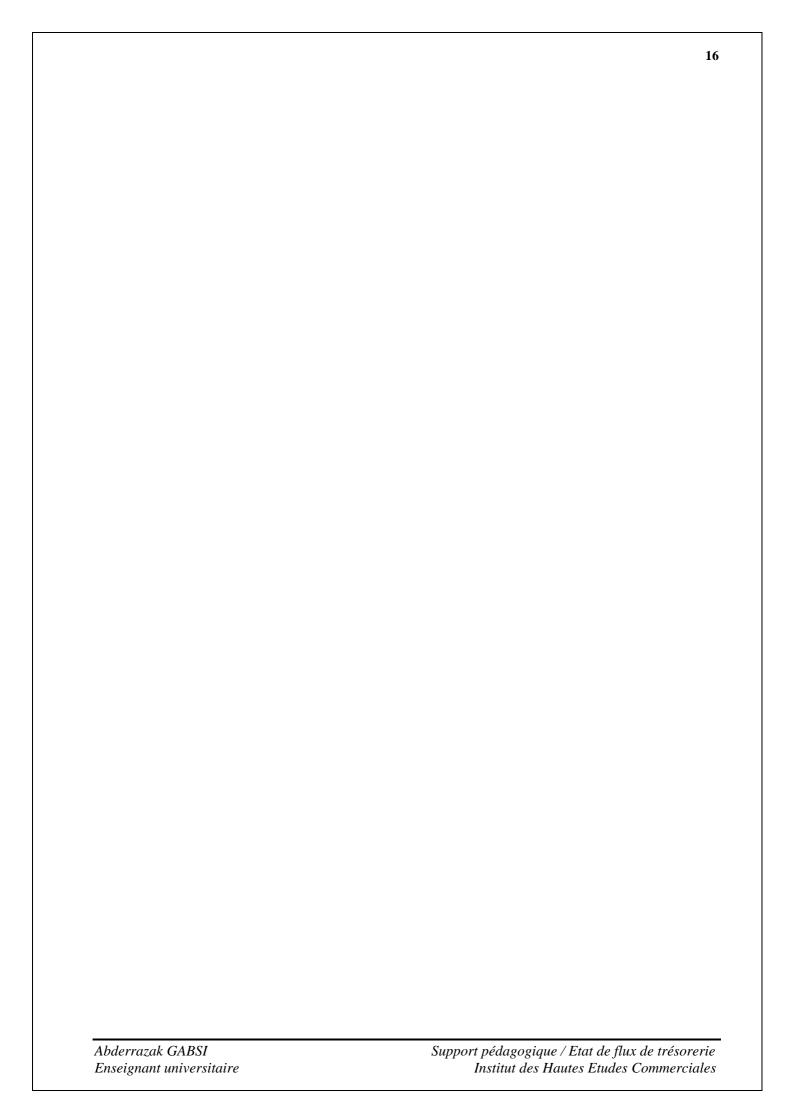
- + Emprunts non courants en fin de période
- + Echéances à moins d'un an en fin de période
- Emprunts non courants en début de période
- Echéances à moins d'un an sur emprunts en début de période
- = Solde net des émissions / remboursements d'emprunts correspondant à :
 - Encaissements provenant des emprunts (+)
 - Remboursements d'emprunts (-)

4. Modèles de tableaux de flux de trésorerie

Ci-joint deux modèles de tableaux de flux de trésorerie (selon les deux méthodes directe et indirecte) conçus par la Banque Nationale de la Belgique conformément aux IFRS.











IV. POINTS PARTICULIERS

1. Présentation des flux de trésorerie pour un montant net

- □ En principe, une entreprise doit présenter séparément les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.
- □ Les flux de trésorerie suivants, provenant des activités d'exploitation, d'investissement ou de financement suivantes peuvent être présentées pour leur montant net :
 - a. Entrées et sorties de trésorerie pour le compte de clients lorsque les flux de trésorerie découlent des activités du client et non de celles de l'entreprise. Exemples :
 - l'acceptation et le remboursement de dépôts à vue par une banque ;
 - la trésorerie détenue pour le compte de clients par une entreprise spécialisée dans les placements; et
 - les loyers reversés aux propriétaires de biens, après avoir été collectés pour leur compte.
 - b. Entrées et sorties de trésorerie concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes. Exemples :
 - montants, en principal, relatifs aux cartes de crédit des clients ;
 - acquisition ou cession de placements ; et
 - autres emprunts à court terme, par exemple ceux ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois.
- □ Les encaissements et décaissements pour le compte d'autrui reflètent les activités du mandant plutôt que celles de l'entreprise. Ils figurent pour leur solde net de l'exercice. La rémunération de l'entreprise retenue sur les sommes reçues figure parmi les encaissements provenant des clients. C'est par exemple le cas d'un transitaire qui encaisse de la trésorerie pour le dédouanement des marchandises de ces clients.
- □ Les effets de financement renouvelables permettant de mobiliser un concours bancaire de trésorerie sont classés parmi les activités de financement et non comme élément de la trésorerie de l'exercice. Le renouvellement de ces effets n'a pas à figurer parmi les encaissements et décaissements de l'exercice; seule la variation nette intervenant éventuellement au cours de l'exercice figure parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement de l'exercice.

2. Flux de trésorerie en monnaie étrangère

- □ Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère doivent être enregistrées dans la monnaie de l'entreprise qui présente les états financiers, par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie dans laquelle les états financiers de l'entreprise sont présentés et la monnaie étrangère à la date du flux de trésorerie.
- □ Les gains et pertes latents provenant des variations des cours de change ne sont pas des flux de trésorerie. Toutefois, l'effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie détenus ou dus en monnaie étrangère est présenté dans le tableau des flux de trésorerie de façon à permettre le rapprochement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Ce montant est présenté séparément des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement et tient compte le cas échéant des écarts qui auraient été constatés si les flux de trésorerie avaient été inscrits au cours de change de clôture.

3. Modifications comptables

□ Les mouvements de trésorerie liés à des modifications comptables doivent être rattachés aux postes concernés des flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement ou de financement, selon le cas.

4. Intérêts et dividendes

- □ Les flux de trésorerie provenant des intérêts et des dividendes perçus ou versés doivent être tous présentés séparément. Chacun doit être classé de façon permanente d'un exercice à l'autre dans les activités d'exploitation, d'investissement ou de financement.
- □ Le montant total des intérêts versés au cours d'un exercice est indiqué dans le tableau des flux de trésorerie, qu'ils aient été comptabilisés en charges au compte de résultat ou incorporés au coût d'un actif conformément à IAS 23, Coûts d'emprunt.
- Les intérêts versés et les intérêts et dividendes reçus sont habituellement classés en flux de trésorerie d'exploitation par une institution financière. Toutefois, il n'y a aucun consensus pour le classement de ces flux de trésorerie pour les autres entreprises. Les intérêts payés et les intérêts et dividendes reçus peuvent être classés dans les flux de trésorerie d'exploitation parce qu'ils entrent dans le calcul du résultat net. Alternativement, les intérêts versés et les intérêts et dividendes reçus peuvent être classés respectivement en flux de trésorerie de financement et flux de trésorerie d'investissement, car ils représentent des ressources financières ou des retours sur investissements.
- □ Les dividendes versés peuvent être classés en flux de trésorerie de financement, car ils sont le coût d'obtention de ressources financières (option retenue par la norme NCT 1 du système comptable des entreprises en Tunisie). Simultanément, les dividendes versés peuvent être classés parmi les flux de trésorerie d'exploitation dans le but d'aider les utilisateurs à déterminer la capacité d'une entreprise à dégager des dividendes à partir des flux de trésorerie d'exploitation.
- Selon IAS 7, dans le cas des entreprises autres que les banques, le montant des intérêts payés pourrait être classé dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation parce qu'ils entrent dans le calcul du résultat net. Comme autre solution, les intérêts payés pourraient être classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, étant donné qu'ils représentent des coûts engagés pour l'obtention des ressources financières.

IAS 7 vise la totalité des intérêts payés.

Selon le point (c) du § 63 de la première partie de la norme NCT 1 du système comptable des entreprises en Tunisie, sont rattachés aux activités de financement les flux liés à l'émission d'emprunts obligataires, d'emprunts hypothécaires, de billets de trésorerie ou d'autres emprunts à court terme et à long terme et au remboursement des montants empruntés (en principal et intérêts).

Par ailleurs, le modèle d'état de flux de trésorerie présente les intérêts payés parmi les activités d'exploitation dans la méthode directe et ne réintègre pas les intérêts payés, du moins sur emprunts, en ajustement des flux de trésorerie liés à l'exploitation dans la méthode indirecte, ce qui implicitement classe la totalité des intérêts payés parmi les activités d'exploitation.

Par ailleurs, le § 64 de la première partie de NCT 1 dispose que les activités d'investissement et de financement qui n'entraînent pas de flux de trésorerie sont exclues de l'état de flux de trésorerie. Il en est ainsi par exemple des conversions des créances en capital.

Il en est également des acquisitions d'actifs en leasing qui sont considérées comme opérations de financement n'entraînant pas de flux de trésorerie alors que les remboursements subséquents du **principal** sont considérés comme des sorties de trésorerie liées aux activités de financement. Cette disposition n'est pas traduite dans le modèle autorisé (méthode indirecte) puisqu'elle doit entraîner la déduction de la quote-part des redevances de leasing correspondant au principal en ajustement des flux liés à l'exploitation.

En conclusion, les intérêts sur emprunts qui sont habituellement classés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont présentés selon NCT 1 parmi les opérations de financement. Une telle présentation est préconisée au plan international. Elle est justifiée, théoriquement, par le fait que les intérêts des emprunts donnent la mesure du coût de financement de l'entreprise. La présentation des intérêts (pour leur totalité parmi les activités de financement) a la préférence des analystes financiers car elle facilite le calcul du solde net des opérations bancaires déterminé par la différence entre les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts et intérêts versés aux banques.

□ Alors que NCT 1 ne prévoit aucune disposition spécifique aux intérêts et dividendes reçus, IAS 7 leur consacre les mêmes options et traitements que les intérêts payés. Néanmoins, compte tenu du fait que le point (f) du § 61 de la première partie de NCT 1 prévoit que les autres encaissements et décaissements non rattachés spécifiquement aux activités de financement ou d'investissement sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à d'exploitation, les intérêts et dividendes reçus seront généralement rattachés aux activités d'exploitation.

Selon l'Ordre des Experts Comptables en France, les produits des investissements financiers, qui sont habituellement classés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation, peuvent être présentés parmi les opérations d'investissement, dans la mesure où ces produits constituent un retour sur investissement.

□ Alors que IAS 7 offre une option entre le rattachement des dividendes versés aux flux liés aux activités de financement ou aux flux liés aux activités d'exploitation, NCT 1 rattache expressément les dividendes et les autres distributions aux actionnaires à la rubrique des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

5. Impôts sur le résultat

□ Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat doivent être présentés séparément et classés comme des flux de trésorerie d'exploitation, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement et d'investissement.

□ Lorsqu'il est possible de relier le flux de trésorerie d'impôt avec une transaction individuelle qui procure des flux de trésorerie classés en activité d'investissement ou de financement, le flux de trésorerie d'impôt est classé suivant le cas en activité d'investissement ou de financement. Lorsque les flux de trésorerie d'impôt sont répartis sur plus d'une catégorie d'activité, le montant total d'impôts payés est une information à fournir (au niveau des notes annexes relatives à l'état de flux de trésorerie).

L'Ordre des Experts Comptables en France recommande, lorsque la société réalise d'importantes plus-values sur cessions d'immobilisations, d'affecter l'impôt correspondant aux opérations d'investissement.

6. Acquisitions et sorties de filiales et autres unités opérationnelles

- L'ensemble des flux de trésorerie provenant des acquisitions et sorties de filiales et autres unités opérationnelles doivent être présentés séparément et classés dans les activités d'investissement.
- □ Une entreprise doit indiquer, de façon globale pour les acquisitions et sorties de filiales ou d'autres unités opérationnelles effectuées au cours de l'exercice, chacun des éléments suivants :
 - le prix total d'achat ou de cession ;
 - la portion du prix d'achat ou de cession payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie;
 - le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie dont dispose la filiale ou l'unité opérationnelle acquise ou sortie ; et
 - le montant des actifs et passifs, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de la filiale ou de l'unité opérationnelle acquise ou sortie, regroupés par grandes catégories.
- □ La présentation séparée sous des rubriques spécifiques des effets des flux de trésorerie des acquisitions et sorties de filiales et autres unités opérationnelles en même temps que la présentation séparée des montants des actifs et passifs acquis ou sortis permet de distinguer ces flux de trésorerie des flux de trésorerie provenant des autres activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie liés aux sorties ne sont pas portés en déduction de ceux liés aux acquisitions.
- □ Le montant global de trésorerie versé ou reçu lors de l'achat ou de la vente est inscrit dans le tableau des flux de trésorerie après déduction du montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie acquis ou cédé.

7. Transactions sans contrepartie en trésorerie

□ Les transactions d'investissement et de financement qui ne requièrent pas de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie doivent être exclues du tableau des flux de trésorerie. De telles transactions doivent être indiquées dans les états financiers de façon à fournir toute information pertinente à leur propos.

Exemples de transactions sans effet de trésorerie :

- l'acquisition d'actifs à long terme par émission (ou prise en charge) de dettes à long terme ou par un contrat de location financement;
- l'acquisition d'une entreprise ou d'actifs à long terme au moyen d'une émission d'actions (augmentation du capital par apports en nature);

- l'acquisition d'un actif à long terme provenant d'une donation ou d'un échange ;
- le refinancement d'une dette ; et
- la conversion de dettes en capitaux propres (avec éventuellement une prime d'émission).
- □ Le leasing est traité par le § 64 de la première partie de NCT 1 comme une activité d'investissement qui n'entraîne pas de flux de trésorerie. L'engagement subséquent au leasing est, par conséquent, exclu de l'état de flux de trésorerie. En revanche, les versements des redevances de leasing doivent être ventilés en deux parties :
 - le principal ; et
 - les intérêts implicites.

La quote-part des redevances correspondant au principal est présentée parmi les décaissements liés aux activités de financement. Il s'en suit que selon l'approche juridique ou patrimoniale de comptabilisation du leasing actuellement en usage, il convient de reclasser la partie du loyer de leasing correspondant au principal des activités d'exploitation aux activités de financement dans la méthode directe et de réintégrer la charge en ajustement des activités d'exploitation dans la méthode indirecte pour la présenter parmi les décaissements liés aux activités de financement.

- L'échange d'immobilisations sans soulte constitue une activité qui n'a pas d'incidence directe sur la trésorerie. En revanche, en cas d'échange avec soulte, la soulte versée est traitée comme un décaissement pour acquisition d'immobilisations alors que la soulte reçue est traitée comme un encaissement pour cession d'immobilisations.
- La compensation entre fournisseurs et clients n'entraîne pas de flux de trésorerie. En revanche, elle équivaut, lorsqu'elle est légalement autorisée, un paiement et un encaissement puisqu'elle éteint les dettes et créances réciproques.

L'exclusion de l'état de flux de trésorerie des activités sans incidence sur la trésorerie ne vise expressément que les activités d'investissement et de financement. L'entreprise dispose, par conséquent, de la possibilité de présenter les compensations entre fournisseurs et clients parmi les flux d'exploitation (encaissements & décaissements) ou de les exclure en consacrant la compensation. Lorsque l'entreprise opte cette deuxième alternative, il convient d'exclure les montants des dettes et créances compensées des formules de calcul des décaissements aux fournisseurs et des encaissements des clients dans la méthode directe.

□ L'inscription en compte courant inter-entreprises entraîne la modification du solde de ce compte (débiteur ou créditeur) et n'entraîne pas en tant que tel un flux de trésorerie sauf si elle constate une avance ou un retrait de trésorerie.

Mais lorsqu'il y a convention de compte courant, toute inscription vaut juridiquement paiement ou encaissement et entraîne novation (modification du solde dû). L'entreprise a, par conséquent, le choix de considérer l'inscription (sans mouvement de trésorerie) en flux de trésorerie ou de la traiter comme non-flux.

8. Retenues à la source opérées par l'entreprise

Les retenues à la source opérées par l'entreprise touchent plusieurs postes de décaissements : salaires, achats, services extérieurs, intérêts, investissements, etc. Doit-on les rattacher aux impôts et taxes ou doit-on considérer que la retenue à la source fait partie du décaissement au bénéficiaire ?

La retenue étant l'accessoire du décaissement principal, il est généralement plus approprié de la rattacher à la dépense d'origine. Dans cette hypothèse convient-il de décomposer le compte « Etat, retenues à la source à payer » par rubrique de décaissement ? Bien entendu, cette décomposition n'est nécessaire que lorsque l'importance significative le justifie.

9. Retenues à la source supportées par l'entreprise

Les retenues à la source subies par l'entreprise sont de plus en plus nombreuses et touchent à la fois l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée.

Doit-on rattacher ces retenues aux postes d'encaissements en considérant en même temps que l'entreprise a décaissé un montant équivalent à l'impôt retenu à la source comme étant avancé à l'Etat ou doit-on les exclure des encaissements au titre des rubriques d'origine et constater une créance sur l'Etat d'égal montant ?

Il semble que la solution la plus appropriée est la même que celle retenue pour les retenues opérées, c'est-à-dire considérer la retenue subie comme un encaissement rattaché à son poste et, corrélativement, cette retenue apparaîtra comme un impôt payé à l'Etat.

10. Obligations cautionnées

Les obligations cautionnées sont destinées à payer les droits de douane et autres taxes dues à l'importation. Bien que rattachées aux achats (d'exploitation ou d'investissement), elles sont comptabilisées au compte «Etat et collectivités publiques».

Les obligations cautionnées dues doivent être rattachées au poste des décaissements aux fournisseurs (d'exploitation) ou des décaissements pour acquisition d'immobilisations. La fraction correspondant aux intérêts peut être négligée ou faire l'objet d'un traitement approprié, si elle est significative.

11. TVA sur investissements

Doit-on présenter les décaissements pour acquisition d'investissements en hors taxes récupérables ou en toutes taxes comprises ?

Lorsque les décaissements au titre des investissements incluent de la TVA récupérable ayant été effectivement imputée sur la TVA collectée, les décaissements au titre de la TVA liés aux activités d'exploitation sont réduits, ce qui fait bénéficier de la TVA récupérable sur investissements la rubrique des flux de trésorerie liés à l'exploitation. La même logique de traitement s'applique, mais en sens inverse, à la TVA reversée sur cession d'immobilisations. C'est le prix de cession TTC qui est également présenté parmi les activités d'investissement. Lorsque la TVA sur investissements fait l'objet d'un remboursement, l'encaissement correspondant est classé parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

Mais, il est aussi possible, dans le cas où la TVA sur investissements est effectivement récupérée sur la TVA collectée, d'opter pour la présentation des investissements en hors TVA récupérée.

En fait, aucune de ces deux options n'est totalement satisfaisante. L'option pour la présentation des investissements TTC permet de présenter les décaissements réels mais fait bénéficier les flux d'exploitation de façon indue de la TVA déduite sur ces investissements. Lorsque la TVA déductible sur investissements dégage un crédit de TVA, la méthode ne présente pas cet inconvénient au titre de l'exercice de réalisation de l'investissement.

L'option pour la présentation des investissements hors TVA récupérable modifie le montant des décaissements au titre des investissements mais assure la neutralité par rapport aux flux d'exploitation dans le cas où la TVA sur investissements est effectivement imputée sur la TVA collectée. En revanche, cette option pénalise les flux d'exploitation dans le cas où la TVA sur investissements vient constituer un crédit de TVA.

12. Productions d'immobilisations

Selon IAS 7, § 16 (a), les décaissements effectués pour l'acquisition d'immobilisations comprennent les frais de développement immobilisés et les dépenses liées aux immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même. Il convient, par conséquent, de reclasser ces dépenses des postes de décaissements par nature (fournisseurs, personnel, etc.) au poste des décaissements pour acquisition d'immobilisations dans la méthode directe. Dans la méthode indirecte, aucun ajustement n'est nécessaire puisque la production immobilisée figure en produits.

13. Autres actifs non courants

Il convient de déterminer si l'on doit présenter les autres actifs non courants (frais préliminaires et charges à répartir) comme des investissements ou comme des charges d'exploitation. Les assimiler aux charges équivaut à admettre que les autres actifs non courants ne satisfont pas à la définition d'un actif.

Quelle que soit l'option retenue, charges ou investissements, il convient de procéder aux ajustements subséquents.

S'ils sont traités comme des charges, les autres actifs non courants doivent être, pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie, annulés :

- soit par l'annulation du compte «Transferts de charges»;
- soit par le rattachement aux postes de charges.

S'ils sont considérés comme des investissements, les autres actifs non courants entraînent la soustraction du compte «Transferts de charges», lorsque ce compte a été utilisé pour activer les autres actifs non courants, des postes de charges d'origine.

V. AUTRES INFORMATIONS A FOURNIR

- □ L'entreprise doit indiquer le montant des soldes importants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus et non disponibles et l'accompagner d'un commentaire de la direction.
- □ Des informations complémentaires peuvent être pertinentes pour les utilisateurs pour comprendre la situation financière et la liquidité d'une entreprise. La mention de ces informations, accompagnées d'un commentaire de la direction, est encouragée et peut inclure :
 - a. le montant des facilités de crédit non utilisées qui pourraient être disponibles pour les activités opérationnelles futures et pour le règlement d'engagements relatifs à des dépenses en capital, en indiquant toutes limitations à l'utilisation de ces facilités ;
 - b. le montant global des flux de trésorerie qui représentent des augmentations de la capacité de production, séparément des flux de trésorerie qui sont nécessaires pour maintenir la capacité de production ; et
 - c. le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement pour chaque secteur d'activité et chaque secteur géographique.
- □ La présentation séparée des flux de trésorerie qui représentent des augmentations de la capacité de production et des flux de trésorerie qui sont nécessaires au maintien de la capacité de production est utile pour permettre à l'utilisateur de déterminer si l'entreprise investit suffisamment pour maintenir sa capacité de production. Une entreprise qui n'investit pas suffisamment pour maintenir sa capacité de production pourrait porter préjudice à sa rentabilité future en privilégiant la liquidité et les distributions à court terme aux propriétaires ;
- La présentation de flux de trésorerie sectoriels permet aux utilisateurs d'avoir une meilleure compréhension de la relation entre les flux de trésorerie de l'ensemble de l'entreprise et ceux de ses composantes et de la disponibilité et la variabilité des flux de trésorerie sectoriels.

VI. ETUDE DE CAS (Révision comptable – Session septembre 2004)

Données

La « SFP » est une société anonyme spécialisée dans la fabrication et la vente, sur le marché local et à l'exportation, des filets de pêche. Son activité est exonérée de la TVA et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Le capital social de la « SFP » s'élève, au 31 décembre 2003, à 6.000.000 DT et se décompose d'actions de valeur nominale égale à 100 DT chacune.

Vous disposez des renseignements suivants concernant la « SFP » qui établit ses états financiers annuels conformément au système comptable des entreprises en Tunisie :

I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

Société des	Filets	de Pêche
	(SFP)	

BILAN - ACTIFS (montants exprimés en dinars)

	Notes	31 déce	mbre
		2003	2002
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		700.650	550.650
Moins : amortissements		- 330.400	- 220.260
		370.250	330.390
Immobilisations corporelles		10.630.490	8.980.490
Moins : amortissements		- 4.321.640	- 3.531.200
		6.308.850	5.449.290
Total des actifs non courants		6.679.100	5.779.680
ACTIFS COURANTS			
Stocks		2.678.810	2.390.670
Clients et comptes rattachés		1.750.640	1.888.500
Moins : provisions		- 220.000	- 188.500
		1.530.640	1.700.000
Autres actifs courants		265.700	248.980
Placements courants		150.000	300.000
Liquidités et équivalents de liquidités		1.358.650	832.770
Total des actifs courants		5.983.800	5.472.420
TOTAL DES ACTIFS		12.662.900	11.252.100

Société des Filets de Pêche (SFP)

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (montants exprimés en dinars)

	Notes	31 d éc	
		2003	2002
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		6.000.000	5.000.000
Réserves		570.000	500.000
Autres capitaux propres		360.000	80.000
Résultats reportés		40.110	10.110
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		6.970.110	5.590.110
Résultat de l'exercice		1.750.890	1.400.000
Total des capitaux propres avant affectation		8.721.000	6.990.110
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts non courants		290.000	-
Ecarts de conversion		31.250	-
Total des passifs non courants		321.250	-
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		2.875.620	3.781.540
Autres passifs courants		578.280	480.450
Emprunts courants		166.750	-
Total des passifs courants		3.620.650	4.261.990
Total des passifs non courants		3.941.900	4.261.990
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		12.662.900	11.252.100

II. ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

Société des Filets de Pêches (SFP)

ETAT DE RESULTAT (montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice 2003	Exercice 2002
Produits d'exploitation			
Revenus		18.549.230	16.694.300
Autres produits d'exploitation		20.000	12.000
Production immobilisée		150.000	72.240
Total des produits d'exploitation		18.719.230	16.778.540
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis et des en-cours		515.400	- 230.150
Achats d'approvisionnements consommés		- 9.743.610	- 8.284.170
Charges de personnel		- 3.709.850	- 3.338.860
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 992.080	- 769.420
Autres charges d'exploitation		- 2.796.990	- 2.442.800
Total des charges d'exploitation		- 16.727.130	- 15.065.400
Résultat d'exploitation		1.992.100	1.713.140
Charges financières nettes		- 43.710	- 33.330
Produits des placements		90.000	45.900
Autres gains ordinaires		200.000	138.340
Autres pertes ordinaires		- 50.000	- 112.370
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2.188.390	1.751.680
Impôt sur les sociétés		- 437.500	- 351.680
Résultat des activités ordinaires après impôt		1.750.890	1.400.000
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		1.750.890	1.400.000
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		1.750.890	1.400.000

III. RESEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

1) L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles s'explique par la capitalisation de frais de développement, engagés en 2003 par la « SFP » dans le cadre d'un projet de recherche et de développement, pour un coût total de 150.000 DT s'analysant comme suit :

achats d'approvisionnements consommés
 charges de personnel
 dotations aux amortissements
 40.000 DT
 90.000 DT
 20.000 DT

- 2) Début janvier 2003, la « SFP » a conclu un contrat de leasing portant sur un camion de transport de marchandises et présentant les caractéristiques suivantes :
 - durée du bail : 3 ans ;
 - 3 loyers annuels de 40.000 DT chacun, payables d'avance ;
 - option d'achat à la fin de la 3ème année pour un prix de faveur de 10.000 DT.

La « SFP » adopte une approche juridique pour la comptabilisation des contrats de leasing (application des dispositions de l'article 15 de la loi n°94-89 du 26 juillet 1994, relative au leasing).

- 3) En février 2003, la « SFP » a procédé à la cession, pour un prix de 250.000 DT, d'un terrain non nécessaire à son exploitation et dont la valeur comptable s'élève à 50.000 DT.
- 4) Suite à un incendie survenu en mars 2003, la « SFP » a perdu un équipement de production dont la valeur comptable brute et les amortissements cumulés (à la date de l'incendie) s'élèvent respectivement à 180.000 DT et 60.000 DT. En compensation de la perte subie, la « SFP » a bénéficié en juin 2003 d'une indemnisation de 70.000 DT, versée par l'assureur.
- 5) Début juillet 2003 et dans le cadre de son programme de mise à niveau, la « SFP » a procédé à l'acquisition, auprès d'un fournisseur français, d'une nouvelle chaîne de production pour un coût total de 300.000 Euros. Pour le financement de cet investissement, elle a contracté un emprunt d'égal montant, remboursable en 3 tranches annuelles de 100.000 Euros chacune (au 30 juin), avec un taux d'intérêt de 10% l'an.

Un Euro vaut 1,60 DT au 1er juillet 2003 et 1,45 DT au 31 décembre 2003.

6) Les stocks ont évolué comme suit en 2003 :

	31 décembre 2003	31 décembre 2002	Variation
Approvisionnements	1.207.210	1.434.470	- 227.260
Produits finis	1.471.600	956.200	515.400
Total en DT	2.678.810	2.390.670	288.140

7) Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Avances et acomptes au personnel	50.400	70.400
Charges constatées d'avance (loyers et primes d'assurance)	215.300	178.580
Total en DT	265.700	248.980

- 8) A la fin de l'exercice 2002, la « SFP » a acheté en Bourse 10.000 actions de la société « XYZ » pour un prix global de 300.000 DT et ce, en vue de leur vente à court terme. Durant l'exercice 2003, la moitié de ces actions a été cédée pour la somme de 200.000 DT; en outre, la société « XYZ » a versé à la « SFP » un montant de 40.000 DT au titre des dividendes relatifs à l'exercice 2002. La plus-value de cession ainsi réalisée et les dividendes encaissés forment les produits des placements de l'exercice 2003.
- 9) Les liquidités et équivalents de liquidés se décomposent comme suit :

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Actions SICAV obligataire (à céder dans un délai ne dépassant pas trois mois)	800.000	-
Banques	557.660	830.950
Caisse	990	1.820
Total en DT	1.358.650	832.770

10) En août 2003, le capital social a été augmenté de 20% (par création de 10.000 actions nouvelles) et ce, suite à l'apport en nature effectué par l'un des actionnaires. L'assemblée générale extraordinaire statuant sur cette augmentation de capital a retenu les valeurs suivantes (indiquées dans le rapport du commissaire aux apports) pour les éléments constitutifs de cet apport en nature :

immobilisations corporelles
 fournisseurs d'immobilisations
 Valeur nette en DT
 1.400.000
 200.000
 1.200.000

11) Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente comme suit pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

	Capital social	Prime d'apport	Réserves	Subventions d'invest.	Bénéfices non répartis	Total en DT
Soldes au 31/12/2002	5.000.000		500.000	80.000	1.410.110	6.990.110
Augmentation de capital en nature	1.000.000	200.000				1.200.000
Subvention d'invest. acquise en 2003				100.000		100.000
Amortissement des subventions d'invest.				- 20.000		-20.000
Affectation bénéfice 2002 – réserve légale			70.000		- 70.000	
Distribution dividendes au titre de 2002					- 1.300.000	-1.300.000
Bénéfice 2003					1.750.890	1.750.890
Soldes au 31/12/2003	6.000.000	200.000	570.000	160.000	1.791.000	8.721.000

12) Les soldes des emprunts non courants, des emprunts courants (principal et intérêts courus) et des écarts de conversion figurant au bilan au 31 décembre 2003 se rapportent tous à la dette financière en Euros, contractée pour le financement de la nouvelle chaîne de production (voir renseignement n°5).

13) Les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les autres passifs courants se décomposent comme suit :

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Fournisseurs et comptes rattachés :		
- Fournisseurs d'exploitation	2.469.920	2.903.880
- Fournisseurs d'immobilisations	405.700	877.660
Total 1 en DT	2.875.620	3.781.540
Autres passifs courants :		
- Personnel et comptes rattachés	158.520	121.460
- Etat – impôt sur les sociétés	122.500	139.300
- Etat – autres impôts et taxes	117.000	98.430
- Organismes de sécurité sociale	180.260	121.260
Total 2 en DT	578.280	480.450

- **14)** Les autres produits d'exploitation sont constitués exclusivement d'amortissements de subventions d'investissement.
- 15) Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Redevance leasing
services extérieurs
impôts et taxes
pertes de créances clients
Total en DT
40.000
2.494.220
167.270
95.500
2.796.990

16) Les charges financières nettes de l'exercice 2003 s'analysent comme suit :

intérêts / emprunt en Euros
 gain de change / emprunt en Euros (non matérialisé)
 gains de change / exportations produits finis
 pertes de change / importations approvisionnements
 perte de change / trésorerie en devises à la clôture
 Total en DT
 21.750
 25.410
 56.570
 4.550

- 17) Les gains et pertes ordinaires se rapportent aux sorties d'immobilisations corporelles indiquées dans les renseignements n°3 et n°4.
- **18)** Les remboursements d'emprunts sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement en principal et intérêts.

Travail à faire :

- 1) Etablir l'état de flux de trésorerie de la société « SFP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 selon la méthode directe. Indiquer, le cas échéant, les calculs effectués pour déterminer les montants des flux bruts de trésorerie.
 - Préciser les informations complémentaires à fournir dans les notes aux états financiers.
- 2) Etablir la partie liée à l'exploitation de cet état de flux de trésorerie selon la méthode indirecte.

Solution

1. Etat de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 (établi selon la méthode directe)

Société des Filets de Pêches (SFP)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice 2003	Exercice 2002
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		18.617.000	
(18.549.230 – 95.500 + 25.410 + 1.888.500 – 1.750.640)		10.017.000	
Encaissements provenant de la cession de placements courants		200.000	
Dividendes encaissés / placements courants		40.000	
Sommes versées aux fournisseurs d'exploitation		- 12.497.820	
(9.743.610 - 227.260 - 40.000 + 2.494.220 + 56.570 +			
2.903.880 – 2.469.920 + 215.300 – 178.580)			
Sommes versées au personnel		- 3.503.790.	
(3.709.850 - 90.000 + 50.400 - 70.400 + 121.460 - 158.520 +			
121.260 – 180.260)			
Impôt sur les sociétés payé		- 454.300	
(437.500 + 139.300 – 122.500)			
Autres impôts et taxes payés		- 148.700	
(167.270 + 98.430 – 117.000)			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2.252.390	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations		- 1.281.960	
incorporelles et corporelles		1.2011700	
(150.000 – 20.000 + 480.000 + 877.660 – 405.700 + 200.000)			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		320.000	
corporelles (250.000 + 70.000)			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 961.960	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes distribués		- 1.300.000	
Encaissements provenant des emprunts		480.000	
Remboursement redevance leasing		- 40.000	
Subvention d'investissement reçue		100.000	
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		- 760.000	
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		- 4.550	
Variation de trésorerie		525.880	
Trésorerie au début de l'exercice		832.770	
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1.358.650	

Informations à fournir dans les états financiers

- a. La société doit indiquer les méthodes comptables choisies et les options prises (par exemple, présentation des remboursements d'intérêts sur emprunts parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement) pour l'établissement de l'état de flux de trésorerie.
- b. La société doit indiquer les composantes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (avoirs en banques, placements liquides actions SICAV obligataire à céder à brève échéance etc.) et doit présenter un rapprochement entre les montants de l'état de flux de trésorerie et les éléments équivalents présentés au bilan. L'effet de tout changement de méthode de détermination des composantes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie doit être présenté conformément à la norme relative aux modifications comptables.
- c. Les transactions d'investissement et de financement sans contrepartie en trésorerie (augmentation de capital par apport en nature, acquisition d'un camion de transport de marchandises en leasing, etc.) et exclues de l'état de flux de trésorerie, doivent être indiquées dans les états financiers de façon à fournir toute information pertinente sur l'évolution de la situation financière de la société.
- d. La société doit indiquer le montant des soldes importants de trésorerie non disponibles et l'accompagner d'un commentaire de la direction.
- e. D'autres informations complémentaires peuvent être fournies par la société pour augmenter la pertinence de l'information financière communiquée (montant des facilités de crédit non utilisées, etc.).

2. Flux de trésorerie lies à l'exploitation selon la méthode indirecte

Société des Filets de Pêches (SFP)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice 2003	Exercice 2002
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		1.750.890	
Dotations aux amortissements et provisions (*)		972.080	
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles		- 200.000	
Moins-value sur cession d'immobilisations corporelles		50.000	
Amortissement subventions d'investissement		- 20.000	
Redevance leasing		40.000	
Charge d'Intérêts sur emprunt en Euros		21.750	
Gain de change sur emprunt en Euros		- 13.750	
Perte de change sur trésorerie en devises		4.550	
Variation de :			
- Stocks		- 288.140	
- Clients		137.860	
- Autres actifs courants		- 16.720	
- Placements courants		150.000	
- Fournisseurs d'exploitation		- 433.960	
- Autres passifs courants		97.830	
Total des produits d'exploitation		2.252.390	

(*) Hors amortissement incorporé au coût des frais de développement capitalisés : (992.080 – 20.000)